

Image not found or type unknown



## terrain surélevé créant une vue directe sur ma propriété

Par **missad**, le **13/04/2021** à **13:40**

Un immeuble composé de 6 logements jouxte mon terrain.

Il a été édifié sans respecter l'autorisation de permis de construire: un rapport d'expertise diligenté par ma cie d'assurances montre qu'il est surélevé d'une hauteur d'1 mètre 20 créant une une vue sur mon terrain.

J'ai proposé aux 6 copropriétaires qu'ils construisent un mur de soutènement pour retenir leur terre surélevé d'un brise vue pour cacher le vis à vis.

Ils n'ont pas daigné répondre à l'offre.

Mon assureur me dit que je dois tenter une procédure de conciliation avant d'engager toute action en justice alors que leur attitude montre bien qu'ils ne désirent pas coopérer.

Qu'en pensez-vous?

Par **marouil**, le **13/04/2021** à **14:46**

<https://www.dossierfamilial.com/vie-pratique/droit-et-justice/regler-un-conflit-de-voisinage-en-8-etapes-342170>

Bonne chance -mais depechez vous, il y a des delais de regularisation des PC

Par **missad**, le **13/04/2021** à **20:26**

J'ai respecté cette procédure.

Mais étant en présence d'une infraction pénale dont le Maire, le Préfet, le Procureur de la République ont été informés, je ne comprends pas pourquoi je dois faire une telle démarche

qui est longue.

Puis-je au moins porter plainte au pénal dès lors que j'ai la preuve de l'infraction ?